

# Un élu amendé pour avoir navigué en eaux interdites

**VOILE** Grand amateur de voile, le municipal nyonnais Maurice Gay s'est fait pincer pour avoir vogué sur la partie française du Léman, deux jours avant la réouverture de la frontière, alors qu'il disputait un Bol d'Or pirate.

PAR DIDIER.SANDOZ@LACOTE.CH

**D**rôle de surprise, glissée dans la boîte aux lettres de Maurice Gay. Il y a peu, il s'est vu signifier une amende de 135 euros venue de l'officier du Ministère public près le Tribunal de police de Thonon-les-Bains. Son délit? Le municipal nyonnais, grand amateur et pratiquant de voile est reconnu coupable de «circulation dans un lieu interdit d'une circonscription territoriale où l'état d'urgence sanitaire est déclaré», infraction constatée le samedi 13 juin à 14h43. En d'autres termes, ce marin d'eau douce a commis l'erreur de naviguer en eaux françaises, deux jours avant la réouverture de la frontière.



Le 13 juin, Maurice Gay avait pris part, avec son équipage, au Bol d'Or pirate à bord de son voilier «Flash» (à droite). Pour rallier le Bouveret, la petite flottille avait allégrement coupé par les eaux françaises. Contrôlé non loin de Meillerie (ci-dessus), il a été sanctionné d'une amende de 135 euros.

JENIFER SCHLUP, GOOGLE MAP  
ET DR/MAURICE GAY



**“ Nous avons estimé que l'on ne franchirait la frontière que si l'on devait mettre pied à terre dans un port français. ”**

**MAURICE GAY**  
AMENDÉ POUR AVOIR NAVIGUÉ  
DANS LES EAUX FRANÇAISES AVANT  
LA RÉOUVERTURE DE LA FRONTIÈRE.

L'élu nyonnais ne cherche pas à esquiver sa responsabilité. Cet après-midi-là, alors que le vent s'agitait sur le Haut-Lac, son équipage et lui filaient à près de 15 nœuds en direction du Bouveret. Avec trois autres voiliers – une dizaine ayant abandonné précédemment – son grand Surprise baptisé «Flash» voguait en tête de flottille sur le parcours aller de cette régate informelle présentée comme un Bol d'Or pirate. «On s'est légitimement interro-

gés avant le départ, le matin de Genève, si nous étions autorisés à «couper» par les eaux françaises, raconte le vigneron. Et nous avons estimé que l'on ne franchirait la frontière fermée entre nos deux pays que si l'on devait mettre pied à terre dans un port français.» Dès le début du confinement, nos voisins ont décrété l'interdiction totale de la navigation de plaisance. «A ce moment-là, nous faisons attention à ne pas franchir la ligne immatérielle de la frontière», relate Maurice Gay.

**Secours et police sur l'eau**  
Mais un nouvel arrêté préfectoral autorisait à nouveau aux navigateurs français de voguer sur leur lac dès le début du mois de juin. Les skippers ont donc choisi de prendre le risque de rallier au plus vite les deux extrémités du Léman.

# 135

euros.

C'est l'amende infligée pour avoir vogué en eaux territoriales françaises le 13 juin dernier.

Ce transit en territoire français aurait pu passer inaperçu si cet après-midi de juin, sauveteurs, pompiers et gendarmerie n'étaient pas venus porter secours au monocoque «French Connection» en difficulté au large de Meillerie.

«Ils nous ont vus arriver à quatre sous le vent. La vedette de la gendarmerie française s'est approchée de nous puis a longé les bateaux en course. Elle a certainement relevé les imma-

triculations, mais nous n'avons pas discuté avec les agents qui ne nous ont pas abordé vu que nous étions lancés à plus de 13 nœuds (ndlr: environ 25 km/h).» La surprise a donc été totale quand la facture est arrivée dans sa boîte aux lettres la semaine dernière.

## Aucun regret

Le navigateur sourit de sa mésaventure plutôt qu'il ne s'énerve. «Le montant de 135 euros est inférieur au coût d'inscription pour mon bateau au vrai Bol d'Or qui se monte à plus de 220 francs», relève le député PLR au Grand Conseil. Et cette régate, pour toute informelle qu'elle ait été, lui a donné de belles sensations. «Nous avons fait la course en tête à l'aller, puis nous nous sommes fait devancer par «Isis» au re-

tour. C'est l'un des Bols les plus rapides que j'ai couru, en 15 heures et 15 minutes environ.» Tous les bateaux en course – quoi qu'il s'agisse du record de la plus faible participation au Bol d'Or qui voit s'élancer quelque 500 voiliers d'habitude – arboraient un étendard de

pirates de l'organisation environnementale Sea Shepherd. «Ça n'a peut-être pas plu à la gendarmerie qui n'a épargné aucun d'entre nous», suggère le quinquagénaire, déjà courtisé par les pirates de Rive après la publication de sa mésaventure sur Facebook.

## Sanctionné sans même avoir pris le large

Un autre féru de voile du Cœur de La Côte a reçu la même amende de 135 euros par courrier, pour une infraction semblable constatée quelques minutes après le relevé de position du navire de Maurice Gay. «Le hic, c'est que cela fait plus de deux ans et demi que je n'ai pas navigué près de Meillerie et ce samedi-là, je ne suis pas sorti de mon port d'attache», confie ce sexagénaire. Une opposition a donc été signifiée. Soit il y a eu usurpation d'identité si le fautif a été interpellé et a dû donner son nom, soit il s'agit d'une erreur. Au vu de la proximité des heures et de l'emplacement de l'infraction du voilier nyonnais et de celle de cet autre navigateur, la deuxième hypothèse semble la plus probable.

## Josette et ses acolytes sur les quais de Morges

**CULTURE** Des marionnettes géantes ont profité de la fermeture des rues du bord du lac à la circulation motorisée. Déambulations.

Fermés à la circulation les dimanches de cet été, les quais de La Coquette s'ouvrent à la culture. Et, en la matière, Morges a vu grand et surtout très haut. Au moins trois mètres, la taille des marionnettes qui y ont défilé dimanche: Josette, 76 ans, son facétieux chien Eustache, et Léo, rencontré au hasard de la balade de la maîtresse et de son bouledogue anglais.

Créé en trois semaines à la Chaux-de-Fonds, en pleine crise du coronavirus, «La promenade à Josette» est un spec-

tacle en déambulation, conçu par une dizaine de compagnies de arts de rue romandes, dont la Cie du Botte Cul à Morges.

La performance de ce dimanche a été proposée par l'Office de la culture de la ville. «Le projet est né de l'urgence d'offrir des animations culturelles qui soient compatibles avec la situation et les mesures sanitaires et d'offrir un moment d'évasion célébrant le vivre-ensemble, loin des écrans et supports électroniques», explique Catherine Hurschler,

chargée de communication. Et, à voir Josette danser avec une petite fille ou Eustache se tortiller en rythme avec un cycliste, le spectacle a conquis les badauds présents sur les quais.

## Programme en préparation

«Cette année où les activités culturelles ont été si mises à mal, c'est réjouissant d'accueillir de telles animations qui apporteront à la fois de la détente sur les quais morgiens et un peu de travail aux artistes»,



Josette fait quelques pas de danse avec une fillette, rencontrée lors de sa balade, dimanche, sur les quais fermés à la circulation. SIGFREDO HARO

relève pour sa part le syndic Vincent Jaques. «Après une date dans le Jura et deux dans le canton de Genève, cela me fait extrêmement plaisir de jouer à Morges, là où est basée ma com-

pagnie, tout en faisant vivre les arts de rue dans un endroit où ils ne sont pas encore très développés», se réjouit Laura Gambarini, de la Cie du Botte Cul, alias le chien Eustache.

D'autres animations culturelles seront proposées certains dimanches jusqu'au 20 septembre, date de fin de la fermeture des quais. Le programme est encore en préparation. **JOL**